

2016-2021

**Procès-verbal n° 27a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 17 février 2020, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Blaise Fasel

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 69/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (10): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Anne Casabene Thévoz, Christophe Giller, Véronique Grady, Gisela Kilde, Michaël Li Rosi, David Papaux, Claudio Rugo, Sandra Sabino et Alexandre Sacerdoti.

Absent (1): M. Nicolas Stevan.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Dominique Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente du Conseil général, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 26^{ème} séance ordinaire. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je salue tout particulièrement et avec cordialité la Présidente du Conseil général d'Avry-sur-Matran, Mme G. von der Weid, et M. le Conseiller général d'Avry-sur-Matran, M. Mettraux, qui nous ont fait l'honneur de répondre positivement à notre invitation de courtoisie de suivre l'une ou l'autre des séances de notre Parlement. Je leur souhaite la cordiale bienvenue parmi nous. (Applaudissements).

Je constate que la convocation du 27 janvier 2020, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 26a et b de la séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2019;
3. Communication de la Commission de fusion;
4. Crédit d'ouvrage de 16'787'000 francs pour la construction d'un bâtiment administratif BATPOL: Bâtiment Police (6 étages) – Message n° 48;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la mise en place d'un "permis de végétaliser" en ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 80 de MM. David Krienbühl (PLR), Charles de Reyff (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de rendre obligatoire un système d'identification des travailleurs sur les chantiers dont la Ville de Fribourg est maître d'ouvrage;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 84 de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés à la protection de la biodiversité;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétray, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier les stratégies pour rendre plus soutenables la déchetterie des Neigles et la gestion des déchets de la ville;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christoph Allenspach, Simon Zurich (PS) et Gisela Kilde (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville;
11. Schlussbericht des Gemeinderates bezüglich des Postulats Nr. 94, eingereicht von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), das den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob die Möglichkeit besteht, Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufzustellen;

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt de bus "Flixbus" de la rue Louis-d'Affry vers le site de Saint-Léonard;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 98 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Raphaël Fessler (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de construire un monument commémoratif durable relatif au bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo, au Brésil;
15. Décision quant à la transmission
 - des propositions
 - n° 14 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Verts), Bernhard Altermatt (PDC/PVL) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal une modification de l'article 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015;
 - n° 15 de MM. Jean-Noël Gex (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal une modification de l'article 10bis du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 23 février 2015;
 - n° 16 de MM. Christoph Allenspach et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal une modification de l'article 11 du règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990;
 - des postulats
 - n° 124 de Mme et MM. Julien Vuilleumier (Verts), Simon Murith (PDC/PVL), Claudio Rugo (PA), Marc Vonlanthen (PS), David Krienbühl (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de définir une politique communale de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique;
 - n° 125 de M. Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal de présenter un plan d'investissement pour assurer l'autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici l'année 2035;
 - n° 126 de M. Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des solutions Smart City en ville de Fribourg;
 - n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétréy, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité communale pour la sécurité des "sans-papiers";
 - n° 128 de M. Claude Schenker (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de prévoir la gratuité des prêts de livres par la Bibliothèque/thek de Fribourg pour les lecteurs domiciliés à Fribourg;

- n° 129 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire davantage de bus de la zone 10 entre 5 et 6 heures du matin;
- n° 130 de Mme et MM. Gisela Kilde (PDC/PVL), Christoph Allenspach et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal un rapport sur la mobilité douce et la sécurité routière dans le quartier du Schoenberg;
- n° 131 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de planter un jeune tilleul à l'emplacement de l'ancien Tilleul de Morat;
- n° 132 de Mmes et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Raphaël Casazza (PLR) et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de distribuer des bons de garde pour des structures d'accueil familial de jour aux familles domiciliées à Fribourg;
- n° 133 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Fabienne Menétrey (Verts), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), David Krienbühl (PLR) et Simon Murith (PDC/PVL) demandant au Conseil communal un rapport sur la prévention et la promotion de la santé en ville de Fribourg;
- n° 134 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un vélodrome sur le territoire communal;
- n° 135 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de diminuer les déchets organiques de cuisine pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un compost à proximité de leur domicile;
- n° 136 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal une étude sur le financement du Plan communal des énergies par des moyens de type "obligations vertes "

16. Réponses aux questions:

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY;
- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
- n° 145 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux conséquences des travaux de remise en état du pont de Saint-Jean pour les habitants des quartiers de l'Auge et de la Neuveville;
- n° 150 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la procédure mise en place en 2019 pour les budgets participatifs;
- n° 151 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative à la promotion des couverts réutilisables pour les clients des food trucks;
- n° 156 de M. Simon Zurich (PS) relative au besoin de logements à loyers abordables en ville de Fribourg et aux mesures envisageables en la matière;

- n° 157 de M. Simon Murith (PDC/PVL) relative aux travaux d'implantation du chauffage à distance (CAD) à la rue de Morat;

17. Divers.

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra.)
- B. Je vous prie de prendre note que, lors de sa séance du mercredi 22 janvier 2020, le Bureau a validé le plan de salle qui vous a été présenté. En outre, durant la même séance, il a décidé d'interdire la consommation de nourriture dans cette salle, mais toutefois d'autoriser la consommation de boissons dans des bouteilles refermables ou des gourdes, ceci afin de préserver au mieux le dispositif de vote électronique et de prise de parole que vous avez devant vous.
- C. Je vous communique à présent les modalités de vote qui s'appliqueront durant nos séances dans cette salle. Vous avez devant vous une console avec trois boutons. Dès que le vote est ouvert, vous aurez devant vous trois boutons: un vert pour le "oui", un rouge pour le "non" et un bleu pour l'"abstention". Lorsque j'ouvrirai le vote, vous aurez dix secondes pour voter. Durant ces dix secondes, votre console n'arrêtera pas de clignoter. Même si vous avez appuyé sur un bouton et que votre vote est enregistré, vous n'aurez pas la confirmation personnelle de votre vote. C'est seulement à la fin des dix secondes que le tableau synoptique s'affichera avec les votes de chacun-e d'entre nous. Pour de plus amples détails au sujet des consoles de vote électronique, je donne la parole à M. Dominique Vidmer.

Vidmer Dominique. Bienvenue dans cette salle provisoire. Nous vous avons installé un système mobile de la même marque que vous aviez l'habitude d'utiliser dans la salle du Grand Conseil. C'est sur l'arrière de l'appareil que vous pouvez enfiler votre carte, qui est la même carte que vous aviez dans l'ancienne salle. Nous les avons réadaptées à ce système. Comme c'est une carte magnétique, elle n'a pas besoin d'être insérée dans un sens particulier.

Le système mobile que vous avez là est un système qui est utilisé dans plusieurs salles, dans plusieurs Conseils communaux ou généraux du canton de Vaud et du canton de Fribourg. En général, il fonctionne bien et nous n'avons jusqu'à aujourd'hui pas eu de soucis avec. Cependant, il faut faire attention aux boissons parce qu'il n'aime pas tellement l'eau, comme l'a dit tout à l'heure M. le Président. Une fois, une personne avait débranché son appareil car elle n'allait pas parler durant la séance. Comme les appareils sont branchés en série, tous les suivants ont été coupés. Chaque appareil a son importance et doit rester dans la salle. Attention aussi de ne pas trop plier les micros à l'équerre ou droit ou avec des formes diverses

et autres. Bien entendu que l'on peut les plier, mais il y a quand même un fil à l'intérieur qui vous alimente la Led et le micro. Après un certain moment, ce fil peut se casser à l'intérieur.

Pour les demandes de parole, cela se fait exactement comme auparavant, en appuyant sur le gros bouton au milieu. Votre micro va clignoter vert. De plus, sur les grands écrans, vous verrez également les demandes de parole en vert. Les places en rouge indiquent la personne qui parle. Si vous avez fait une demande de parole, vous ne pouvez pas l'annuler. Dans ce cas-là, il faut simplement dire au Président que c'est une erreur.

Concernant le câblage, je vous prie de faire attention. L'installation étant à chaque fois montée et démontée, des câbles se trouvent au sol. Nous avons essayé d'en mettre le moins possible à côté de vos pieds. Lors de vos déplacements, merci de veiller à ne pas les arracher.

Vous allez parler debout. Il est donc préférable d'avoir le micro à mi-table. En théorie, c'est cela qui va le mieux. Le micro doit être en face de votre bouche car il est très sensible. Si vous êtes debout et que le micro est penché, cela ne va pas fonctionner. Le volume est réglable par les personnes qui se trouvent à la table de la régie.

Les boutons devant vous ne sont pas tactiles, ce sont des boutons à appuyer. Si vous êtes une personne malentendante ou qui a des difficultés à se concentrer, vous pouvez brancher votre casque sur le côté de l'appareil. Le bouton du volume se trouve sur la gauche. C'est une prise conventionnelle, comme pour les téléphones mobiles ou les ordinateurs.

Je vais vous proposer de faire un vote de test. Lorsque le Président annoncera que le vote est ouvert, vous aurez les trois petites lumières qui vont s'afficher. Vous ne verrez pas ce qui se passe pendant le vote sur l'écran qui est derrière moi. A la fin du vote, il y aura une image sur l'écran. A gauche, figurera le résultat et au milieu, vous verrez ce que chaque place a voté avec les couleurs correspondantes sur le choix qui a été fait. Vous pouvez modifier votre choix pendant les dix secondes de vote, mais une fois que c'est validé, c'est validé.

Vos cartes ont toutes été testées, mais nous n'avons jamais testé avec tout le monde dans la salle. Nous allons donc faire un vote de test avec pour objet la question de savoir si vous êtes contents d'être dans cette salle de la Maison de Justice:

- ceux qui sont d'accord peuvent voter oui
- ceux qui ne savent pas votent l'abstention
- ceux qui préféreraient la salle du Grand Conseil votent non.

Par 36 voix contre 17 et 12 abstentions, vous êtes heureux de vous retrouver dans la salle de la Maison de Justice.

Le Président. Ich erinnere Sie daran, dass unser Reglement uns einlädt, harmonische und sachbezogene Debatten zu führen. Ich bitte Sie also, während ihrer Wortmeldungen, den Gemeinderat als Ganzes anzusprechen, den Generalrat als Ganzes anzusprechen, oder mich als Präsident anzusprechen und auf jegliche persönliche Angriffe zu verzichten.

- D. Au-delà, je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traitées de la même manière que les questions, c'est-à-dire au point des "Divers".
- E. Nous ferons une pause vers 21.00 heures.

2. Approbation des procès-verbaux n° 26a et b de la séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2019

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification?

Je constate que ce n'est pas le cas. Les procès-verbaux sont donc adoptés avec nos remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Communication de la Commission de fusion

Le Président. Ce point sera traité de la manière suivante. Je donnerai d'abord la parole au Président de la Commission de fusion, puis au Conseil communal. Les membres du Conseil général prendront acte des informations communiquées tant par la Commission de fusion que par le Conseil communal. La discussion générale ne sera pas ouverte. Ainsi en a décidé le Bureau lors de sa séance du mercredi 22 janvier 2020.

Bourrier Hervé (PS).

Ecouter et convaincre

Aujourd'hui, nous sommes à J moins 90 du vote consultatif qui décidera de la suite du processus vers ce qui pourrait aboutir à la 9^{ème} ville de Suisse et, si tout se passe bien, à 684 jours de l'entrée en vigueur de la fusion.

Aujourd'hui, comme vous toutes et tous, je suis convaincu que ce ne sont pas neuf communes politiques qui fusionneront mais que ce sont les 74'000 habitant-e-s de nos communes qui bâtiront, ensemble, une capitale forte.

Audace et courage

Le Conseil d'Etat a répondu, sans engagement de sa part, à la demande de contribution financière complémentaire formulée par l'Assemblée constitutive en vue de la fusion du Grand Fribourg qui correspondrait à environ 4'000 francs par habitant de la nouvelle commune.

Le Grand Conseil en a accepté le principe, le 4 mars dernier, par 82 voix contre 19 et 3 abstentions suite à un débat nourri où la crainte d'une inégalité de traitement avec les autres projets de fusion a figé quelques positions.

Même si le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil demeure nuancé, le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts fait appel à l'audace et au courage.

Le Grand Fribourg ne sollicite ni un chèque en blanc, ni un régime de faveur.

Il n'est toutefois pas un jour sans que les exécutifs des neuf communes du Grand Fribourg ne réfléchissent et n'interviennent sur des questions qui vont bien au-delà de leurs frontières et de leurs compétences communales et qui servent largement, très largement même, les intérêts de tout le canton.

Patinoires -j'ai mis un "s" à patinoire, je suis optimiste-, piscines, pont de la Poya, parkings P + R, blueFACTORY, Gare, Gare routière, mobilité, pistes cyclables, voie verte, bilinguisme, Hautes Ecoles, Ecoles professionnelles, musées, mise en valeur du patrimoine, promotion économique, Equilibre, Nuithonie, Bertigny, couverture de l'autoroute, Hôpital cantonal, MIC, Agy, Avry-Centre, TPF, sapeurs-pompiers, CO, Collèges et j'en oublie. Ce sont les exécutifs de nos neuf communes qui gèrent ces dossiers avec plus ou moins de responsabilité.

La nouvelle capitale cantonale est appelée à jouer un rôle de premier plan. Les retombées économiques et sociales liées à la fusion projetée dépassent largement les frontières des neuf communes partenaires. C'est pourquoi la construction d'un centre cantonal fort nécessite des moyens conséquents à la hauteur des discours et des ambitions cantonales.

Nous nous réjouissons du soutien que le Canton est prêt à apporter à ces projets ambitieux et audacieux pour construire la capitale des 320'000 habitants de ce canton.

Des idées, un programme et un calendrier

Il reste deux échéances cruciales dans le processus. D'abord, le vote consultatif du 17 mai prochain et le vote final sur la convention, le 7 mars 2021. L'enjeu principal, avant ces deux échéances, est de faire connaître le projet aux habitant-e-s du périmètre de fusion. La Commission de fusion, tout comme les organes de l'Assemblée constitutive, ou encore Fusion 21 et bien d'autres, fourmillent d'idées et de propositions pour parler de la capitale d'un canton en pleine croissance démographique et économique.

- communications dans la presse;
- vidéos par commune;
- rencontre avec les associations de quartier;

- implication des jeunes dans la démarche;
- communication sur la mobilité et les transports;
- implication des sociétés sportives et culturelles;
- slow up du Grand Fribourg;
- course relais des neuf communes;
- Fusion Day;
- une grande chorale;
- compositions musicales;
- participer aux assemblées communales et/ou aux conseils généraux des communes du Grand Fribourg;
- inviter nos collègues des législatifs et des exécutifs aux séances du Conseil général (je vois que ça fonctionne);
- et bien d'autres actions encore.

A noter que l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a voté, le 29 janvier dernier, un crédit complémentaire de 75'000 francs en matière de communication, en plus des 198'000 francs déjà validés en 2019, ce qui permettra une diffusion plus large et plus pointue des résultats des travaux.

Je vous rappelle également que l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a établi les axes de développement suivants:

1. création d'emplois avec la viabilisation des terrains de Bertigny;
2. mobilité performante avec plusieurs mesures sur les cadences, les zones, les infrastructures mais également le matériel;
3. fiscalité attractive avec un taux d'impôts qui serait compris entre 70 et 73 centimes.

L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg et les autres organes ont établi également un calendrier:

5 mars 2020	soirée débat Fusion 21;
16 mars 2020	lancement de la campagne en vue du vote consultatif à Nuithonie - et là je pense que l'on y sera tous, y compris les gens de la Commission financière-;
du 18 mars au 30 avril 2020	séances d'information à la population des neuf communes;
17 mai 2020	vote consultatif;
23 septembre 2020	version définitive du périmètre de fusion;
7 mars 2021	votation sur la fusion;
1 ^{er} janvier 2022	entrée en vigueur de la fusion.

Mais je vous rappelle que notre prochain rendez-vous, à vous et à moi, c'est demain quand nous croiserons nos voisins, nos collègues, nos amis et nos connaissances du Grand Fribourg et que nous leur parlerons de ce projet et de ses enjeux.

2020 + 2

Le XXI^{ème} siècle vient de fêter ses vingt ans et dans les deux ans qui viennent, le Grand Fribourg et le canton ont rendez-vous avec l'histoire. Ce serait quand même dommage de rater ce rendez-vous. Nous devons bâtir une ville où les enfants, les jeunes, les familles et les seniors pourront se sentir chez eux à Avry, Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Matran, Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg et mettre au profit de l'ensemble de la communauté ce qu'il y a de meilleur chez chacun-e d'entre nous.

Bourgeoisie

Soutenons aussi la Bourgeoisie de Fribourg qui n'est pas une institution dans l'institution mais une institution séculaire d'entraide qui permet à notre société d'être plus juste et plus humaine et de respecter la volonté des personnes qui ont légué leur fortune et leur patrimoine pour que nous puissions réaliser des projets sociaux et aider les moins favorisés.

Repenser la ville

Nous, citoyens et citoyennes, législatifs et exécutifs des communes partenaires n'hésitons pas non plus à réinventer notre ville, à repenser sa mobilité, ses services, sa gestion et son développement que nous voulons durable mais surtout apportons des réponses simples à la question simple que se pose les habitant-e-s: comment allez-vous améliorer ma vie? C'est par nos actes et en montrant l'exemple que nous pourrions convaincre. On prête à Gandhi le propos suivant: "le bonheur c'est quand ce que vous pensez, ce que vous dites, et ce que vous faites sont en harmonie".

Reprenons-le à notre compte et soyons en harmonie avec ce projet et nos collègues des huit autres communes.

Au nom de mes collègues de la Commission de fusion, je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

Steiert Thierry, Syndic. Je n'aimerais pas répéter tout ce que le Président de la Commission de fusion vient de dire, notamment l'importance de la période que nous allons vivre dans les mois à venir. Nous commencerons par le lancement de la campagne le lundi 16 mars à Nuithonie, puis il y aura la soirée d'information pour la ville de Fribourg le 19 mars à 19.30 heures au collège de Gambach et finalement, bien sûr, le vote consultatif le 17 mai, qui constitue le jalon important prochain de ce projet.

Voilà environ deux ans que nous avons lancé, avec les communes de Givisiez, Marly et Corminboeuf, ce projet de fusion du Grand Fribourg. Le Conseil d'Etat a ensuite fixé un périmètre qui va bien au-delà et qui comporte, en fait, toutes les communes de l'Agglomération, à l'exception de la commune de Guin. Ce périmètre a été jugé de très ambitieux. Aujourd'hui, nous avons réalisé un énorme travail, aussi grâce aux représentant-e-s de toutes les communes, que j'aimerais remercier ce soir. Ce travail a été très fructueux. Il n'est pas toujours facile d'échanger avec autant de partenaires, avec autant d'intérêts qui peuvent être fort divergents. Cependant, il me semble que tout le monde a joué le jeu et que tout le monde a eu un esprit pragmatique et constructif dans le cadre de cette

Assemblée constitutive, ainsi que dans les groupes de travail et le Comité de pilotage. C'est déjà quelque chose d'assez réjouissant.

Je crois que tout le monde a compris que ce projet du Grand Fribourg n'est pas un projet égoïste. Ce n'est pas un projet qui a pour but de juste renforcer la ville pour renforcer la ville, mais qui vise le renforcement du canton dans son ensemble. C'est d'ailleurs ce que le Conseil d'Etat a aussi bien signalé dans son Message à l'époque à l'intention du Grand Conseil et ce que le Grand Conseil a voté aussi à la quasi-unanimité en vue de ce projet important. En l'état, ce qui me semble particulièrement important, c'est la communication dans les mois à venir. Il y a beaucoup de malentendus. Il y a un déficit d'information aujourd'hui dans la population, tant de notre ville que des autres communes. Je pense qu'il y a pas mal de préjugés qu'il faudra casser maintenant. Les gens qui travaillent sur ce projet depuis deux ans sont parfaitement au courant des tenants aboutissants. Ils ont posé toutes les questions qui les travaillent. On a pu leur donner les réponses, mais l'essentiel c'est maintenant de convaincre la population et de répondre surtout à ses questions, à ses craintes et à ses inquiétudes. Il nous reste un peu plus que deux mois et demi pour y parvenir et c'est maintenant, l'effort principal que nous devons faire, c'est-à-dire d'aller vers les gens, que ce soit via les réseaux sociaux, en contact direct avec nos amis et nos familles qui vivent dans les autres communes de ce périmètre afin de répondre à leurs questions et pour leur expliquer ce projet.

Je me réjouis donc de poursuivre ce travail avec vous.

Le Président. Nous prenons ainsi acte des informations qui nous ont été communiquées. Permettez-moi un rappel de deux invitations que nous avons reçues:

- 1) lundi 16 mars à 19h30 à l'Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne: fête du lancement de la campagne pour le vote consultatif sur la fusion. Cet événement s'adresse spécifiquement aux élus communaux des communes du périmètre;
- 2) jeudi 19 mars à 19h30 à l'Aula du collège de Gambach à Fribourg: séance d'information à l'intention de la population de la ville de Fribourg. Vous êtes cordialement invités.

4. Crédit d'ouvrage de 16'787'000 francs pour la construction d'un bâtiment administratif BATPOL: Bâtiment Police (6 étages) – Message n° 48

Discussion générale et entrée en matière

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a analysé le Message n° 48 concernant le crédit d'ouvrage pour la construction du bâtiment de police.

Avant tout, elle relève l'excellente qualité de ce Message, tant dans sa présentation que dans la quantité d'informations qu'il contient. Elle en remercie chaleureusement Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray et son équipe.

S'agissant du projet lui-même, il n'a suscité que peu de questions de nature financière.

La Commission est satisfaite de la réflexion menée sur l'extension du bâtiment qui permettra, en cas de besoins futurs, de rapatrier d'autres locaux administratifs de la Commune. Elle se réjouit également de la mise en location, d'ici là, des deux étages supplémentaires; c'est d'ailleurs une solution astucieuse dans la mesure où les coûts de ces deux étages supplémentaires n'avaient pas été intégrés dans la planification financière.

De plus, la Commission remercie l'Administration d'avoir fait figurer dans le Message une présentation de l'estimation des coûts et recettes liés à l'exploitation globale du bâtiment, en particulier les recettes de location. Il est bien clair que ces chiffres sur l'impact sur le compte de fonctionnement ne sont qu'une projection et qu'ils devront être affinés lors de l'établissement des budgets une fois le bâtiment réalisé.

Enfin, la Commission se félicite de constater l'effort de l'Edilité de favoriser les entreprises de la région, en particulier dans le choix des matériaux, notamment le bois de la Bourgeoisie.

Par conséquent, c'est à l'unanimité que la Commission financière a préavisé favorablement ce projet d'arrêté.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 5 février passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 48.

Je remercie à mon tour les représentants du Conseil communal et de l'Administration pour tous les éléments explicatifs et complémentaires apportés durant cette séance.

Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez déjà pu y lire.

Sur le principe de cette nouvelle construction la Commission n'a pas changé son point de vue. Pour rappel, le 31 mai 2016, dans le cadre du rapport de la Commission sur l'agrandissement du bâtiment du Service du feu, je vous disais: "La Commission salue le souci du Conseil communal de prévoir l'avenir en dimensionnant la nouvelle construction de telle sorte que l'ajout de quatre niveaux supplémentaires soit possible à terme". Le rapport de la Commission notait également l'élément suivant: "Se projetant au-delà de 2022, la Commission a été satisfaite d'apprendre que l'immeuble de la Grand-Rue 37, sitôt les quatre niveaux supplémentaires construits à la route de l'Aurore, sera en principe réaffecté à de l'habitat".

Le passage de quatre à six étages supplémentaires est, selon la Commission, une excellente option. Les explications données au point 2.7 du Message nous ont facilement convaincus. A noter que la Commission n'avait d'ailleurs pas combattu le deuxième crédit d'étude voté le 18 décembre 2018 qui a permis de concrétiser cette nouvelle option.

L'utilisation du bois et plus particulièrement de bois local réjouit la Commission. Les bâtiments aussi hauts en bois ne sont pas légion et à ce titre la Ville est un exemple. Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à poursuivre sur cette lancée.

L'organisation intérieure du bâtiment a occupé également la Commission, en particulier en ce qui concerne la lumière, les circulations et l'organisation des bureaux. Les représentants du Conseil communal et de l'Administration ont été très clairs et précis dans leurs réponses. Nous avons été satisfaits d'apprendre, en particulier, que les utilisateurs avaient été impliqués dans les réflexions et qu'ils le seraient encore pour la phase de réalisation.

Concernant l'extérieur du bâtiment, la discussion a porté sur les aménagements, les accès et la signalétique. En 2016, avant l'agrandissement de la caserne, notre Commission avait déclaré: "... La Commission a regretté de constater que les dix arbres abattus ne seront que partiellement remplacés sur la parcelle concernée. Nous demandons au Conseil communal d'être attentif à ce fait dans le cadre des futurs aménagements ou réaménagements prévus ou à prévoir dans le secteur". Sur ce thème, force est de constater qu'aucune réponse n'a été apportée dans l'intervalle et pas plus dans le cadre du projet qui nous occupe.

L'accessibilité pour le citoyen-visiteurs doit être particulièrement soignée. Si le Service informatique reçoit peu de visiteurs, les Services de la Direction de la Police locale et de la Mobilité sont très fréquentés. Nous demandons au Conseil communal d'utiliser tous les moyens disponibles afin de développer une signalétique et des moyens d'informations appropriés.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques éléments que je souhaitais mettre en lumière devant vous à la suite de la séance de la Commission.

Il me reste à vous dire que l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée. Au vote final, c'est par 6 voix et 1 abstention que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisier favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie la Présidente de la Commission financière et le Président de la Commission d'édilité pour leurs rapports. Ils ont relaté de manière complète les discussions qui se sont tenues lors des deux séances de Commission.

Sans vouloir présenter encore une fois ce que vous avez pu lire dans le Message, je me permets d'attirer votre attention sur les particularités de ce projet.

- 1) Vous aurez constaté que le projet a évolué au fil du temps depuis l'étude de faisabilité qui prévoyait une surélévation de quatre étages.
- 2) Une connexion du nouveau bâtiment aux espaces de Service du feu rend l'échange avec la Direction de la Police locale plus fonctionnel. La surélévation à six étages est devenue une opportunité grâce à une structure légère en bois et un renforcement des fondations au niveau des axes porteurs de la halle des pompiers.
- 3) Avec ces modifications, le coût de l'investissement est arrêté à 17'987'000 francs (y compris les crédits d'étude) avec une précision de 10% et consolidé par 65% d'offres rentrées.

- 4) Le projet n'a pas encore été mis à l'enquête. D'éventuelles oppositions pourront retarder le projet.
- 5) Le troisième et quatrième étage seront voués à la location en surfaces administratives. Le prix du marché sera appliqué pour ces futures locations. Le prix aujourd'hui estimé est de l'ordre de plus de 200 francs/m² par an. Sept places de parc seront attribuées à ces surfaces pour permettre d'optimiser les chances de trouver des locataires. A ce jour, la recherche de locataires s'est limitée à des premiers contacts qui devront être approfondis.
- 6) Les autres étages seront à disposition du Service de la police locale et de la mobilité, ainsi qu'au Service de l'informatique.

Les avantages de cette construction sont évidents. Il offre des lieux de travail appropriés, une augmentation de surfaces de travail, un bâtiment de haute qualité avec un bilan énergétique plus qu'intéressant.

En effet, ce bâtiment répond à la norme Minergie-P. Il garantit ainsi de la qualité, plus de confort et une efficacité maximale en termes énergétiques. Le concept est décrit aux pages 11 et 12.

Les panneaux photovoltaïques d'une surface de 140 à 150 m² permettront de répondre à environ 30% des besoins électriques générés par le bâtiment pour les serveurs, les ordinateurs, le monobloc, la pompe à chaleur du circuit de chauffage, etc. Le reste sera soutiré du réseau.

Il est prévu de récupérer la chaleur des serveurs et du local télécom et la chaleur est également récupérée sur la ventilation. Le bâtiment sera alimenté en chaleur par le CAD. L'échangeur a déjà été dimensionné lors de l'extension de la halle des pompiers. Le bâtiment sera construit en bois provenant des forêts de la Bourgeoisie de Fribourg.

Das Gebäude, für welches der Gemeinderat heute Abend einen Baukredit beantragt, soll exemplarisch stehen für verdichtetes Bauen, für eine hohe Bauqualität und für ein energetisches Konzept, das hohe Standards erfüllt. Auch wenn die Projektentwicklung verschiedene Änderungen erfuhr, darf jetzt festgestellt werden, dass der finanzielle Rahmen nicht gesprengt wurde, sondern, dass sich die Kosten trotz Vergrößerung des Programms in Grenzen halten und heute bei einem Budget von +/- 10% und bei 65% eingegangener Offerten stabilisiert. Ich bitte sie im Namen des Gemeinderates, sehr geehrte Damen und Herren, auf dieses Kreditbegehren einzugehen.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. En tant que Directeur de la Police locale et de la Mobilité, j'aimerais encore ajouter certains éléments.

Comme vous l'avez vu dans ce Message, les besoins chez nous sont importants. La Direction de la Police locale et de la Mobilité est installée, comme vous avez lu dans le Message, dans un bâtiment médiéval, qui a de très grandes surfaces non productives sous forme généreuses et spacieuses cages d'escaliers. Il y a donc proportionnellement très peu de surfaces utiles. Le personnel de la Police locale et de la Mobilité travaille dans une très grande promiscuité, avec des insuffisances de lumière naturelle, des surchauffes caractérisées en été et du froid en hiver. Ainsi, toutes les caractéristiques d'un bâtiment mal isolé sont réunies à la Direction de la Police locale. Même si, aujourd'hui, le personnel est exemplaire et se contente bien entendu de cette situation, il est évident qu'il faut évoluer et que nous ne pouvons pas continuer comme cela.

De plus, si le bâtiment de la Police locale et de la Mobilité devait accueillir un-e collaborateur/trice de plus, cela serait simplement impossible parce que chaque recoin du bâtiment est utilisé. Je pense que certain-e-s Conseillers/ères généraux/ales qui l'ont vu ou visité peuvent en témoigner.

Les aspects, comme l'a dit Mme A. Burgener Woeffray, liés à la clientèle sont aussi très importants et la Commission de l'édilité l'a soulevé. Or, aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas obtenir de prestations à notre guichet, tout simplement parce qu'elles sont confrontées à un escalier réhilitaire. Dans le nouveau bâtiment, les accès pour les personnes à mobilité réduite seront garantis.

A la Grand-Rue 37, il y a également la problématique de l'accueil du public, de l'accueil de notre clientèle, dont les conditions sont clairement insuffisantes et désuètes. Le petit vestibule n'est actuellement pas ventilé. Il y a d'ailleurs parfois et même souvent des odeurs difficiles à supporter. Cela n'offre vraiment pas un accueil suffisant à nos visiteurs.

Je me permets encore de dériver sur le stationnement car, lors de la conférence de presse, les journalistes ont relevé cette thématique. Sur le site de la caserne des pompiers, il n'y a certes pas d'espaces pour implanter des places de parc supplémentaires. Effectivement, cet espace est dédié à la protection incendie et aux manœuvres des camions de nos pompiers. Actuellement, par analogie, notre bâtiment situé à la Grand-Rue 37 n'offre pas non plus de places de stationnement. Nos clients stationnent tout simplement à la Grand-Rue. Il en sera de même à la rue de l'Aurore.

Je précise que le Service informatique disposera d'une place, ainsi que la Police locale. De plus, il y aura bien sûr une place pour les personnes à mobilité réduite.

Un dernier élément qui me tient à cœur en tant que Directeur de la Police locale et des pompiers, c'est que ce nouveau bâtiment pourra réunir l'entier des secteurs sécurité de la Direction de la Police locale et de la Mobilité, ce qui en rendra sa conduite plus efficace et aisée.

Enfin, pour terminer, la caserne des pompiers est équipée d'un groupe électrogène. Certes, celui-ci date de 1981 et il faudra le moderniser, mais cela a du sens de voir s'établir le Service informatique avec son Datacenter dans un bâtiment qui jouira d'une redondance énergétique. Récemment, quand Swisscom a une panne de téléphones, on peut voir qu'une absence de redondance peut avoir des conséquences fâcheuses.

Pour tous ces éléments, je vous encourage à soutenir ce Message.

J'aimerais encore juste répondre à la Commission de l'édilité. Il y a un projet de zone 30 dans le quartier du Jura qui va être mis à l'étude. Zone 30 et végétalisation font bon ménage et je pense que de cette étude découlerait tant des aménagements de mobilité et de vitesse adaptés à cette zone que de l'arborisation et de la végétalisation.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a étudié avec grand intérêt ce Message de crédit d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment administratif BATPOL.

Wir sind sehr glücklich über den Mut, den die Stadt uns heute zeigt. In der Tat darf Sie uns ein schönes, innovatives und nachhaltiges Projekt vorstellen.

Wie ich es damals beim Antrag des Baukredits für das Feuerwehrgebäude vorgeschlagen hatte - hat die Stadt nun die Idee "verdichten nach innen" an diesem Objekt umgesetzt und schlägt uns eine Aufstockung von 6 Stockwerken vor.

Die Stadt schlägt uns eine Holzstruktur vor, das ist auch innovativ. Dazu kommt, dass das Holz aus unserem Bürgerwald ist – das ist noch besser! Einem Anschluss an das Fernwärmenetz und auf dem Dach thermische- und Photovoltaik-Panels vorzusehen, stimmen wir zu.

L'affectation planifiée de deux étages pour les Services de la police et de la mobilité, deux autres pour le Service informatique, ainsi que deux étages pour la location, est très bien.

L'escalier interne permet une grande flexibilité. Les façades pas trop vitrées permettent de ne pas surchauffer les locaux l'été et en même temps de diminuer les coûts de construction. C'est une bonne conception, voire un exemple pour les projets futurs en ville.

Nous étions interpellés d'apprendre, lors de la Commission de l'édilité, que la Ville était obligée de trouver sept places de parc pour pouvoir avoir une chance de pouvoir louer les deux étages et de trouver des locataires potentiels.

Eh oui, la dure réalité de l'économie privée! Il faut pouvoir garantir une mobilité dans le monde économique professionnel. Là, également, ce projet nous montre qu'il faut un équilibre entre l'offre et la demande pour ce qui concerne aussi les places de parc en ville de Fribourg.

Nous espérons que cet équilibre sera cherché pour tous les projets publics et privés également en ville. Notre groupe soutiendra ce projet "de renouvellement et d'équilibre".

Rapport du groupe des Verts

Vuilleumier Julien (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message n° 48 concernant le crédit d'ouvrage de 16'787'000 francs pour la construction du bâtiment administratif dit BATPOL. Le groupe reconnaît le besoin de la réalisation de ce nouveau bâtiment pour accueillir des services communaux. Il salue également l'opportunité saisie de regrouper différents services par l'extension et le développement d'un bâtiment existant, à savoir la caserne des pompiers (qui n'est pas dite Casepomp). Cette implantation montre aussi un exemple de densification, un objectif d'aménagement défendu par la Ville.

Le programme architectural suivant les principes de la norme Minergie-P et intégrant des solutions durables de gestion de l'énergie, de chauffage à distance de même que l'usage important de bois local sont convaincants. Nous regrettons toutefois que les spécificités énergétiques du bâtiment soient relativement peu déterminées, en tout cas dans le Message, alors que 65% des offres ont déjà été soumises (ou sont déjà rentrées, pour parler fribourgeois).

Le nombre réduit de places de parc, à l'exception de celles destinées aux locaux en location, s'inscrit dans le mouvement vers la réalisation attendue d'un Plan de mobilité pour les employés, et ce dès la planification du bâtiment.

Le montant du crédit reste toutefois élevé, notamment en raison du choix d'inclure deux étages supplémentaires qui seront destinés à la location. On peut par ailleurs s'étonner que malgré l'optimisation des coûts intervenue en 2018, le prix au m³ reste relativement similaire au projet de 2017 avec quatre étages d'extension. Nous sommes toutefois convaincus que dans 20 ans le surcoût de ces deux étages supplémentaires sera considéré comme une dépense utile.

Cela-dit, le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière et soutiendra le crédit, mais souhaite faire part des observations et questions suivantes:

- L'installation de panneaux solaires prévue sur le BATPOL est à saluer. De fait, cette production énergétique respectivement les économies d'énergie qui pourraient être établies ne sont pas mentionnées dans le budget de fonctionnement bien que Mme la Conseillère communale ait fait mention d'une production qui permettrait de couvrir près de 30% des besoins en électricité du bâtiment.
- La location de deux étages supplémentaires peut sembler une option intéressante, mais au sens du groupe des Verts, il convient de considérer en premier lieu et en priorité les besoins de l'Administration communale actuelle mais aussi et surtout celle de la potentielle commune fusionnée. Est-ce que le Conseil communal a évalué tous les potentiels de synergie en intégrant d'autres services communaux dans ce bâtiment?
- En perspective de la fusion, puisque c'est un sujet de ce soir, et pour la gestion à moyen terme du coût et de l'affectation de ce bâtiment, comment le Conseil communal prévoit-il l'amortissement de ce crédit? Plus généralement, quelle est la ligne du Conseil communal, respectivement de l'Assemblée constitutive, quant aux investissements importants tels que celui-ci et leur prise en charge dans l'éventuelle commune fusionnée? Ce type d'investissement peut-il avoir une influence sur le taux d'impôt projeté ou est-ce que tous les investissements du programme de législature ont déjà été pris en compte par l'Assemblée constitutive?

En remerciant le Conseil communal pour ses réponses, le groupe des Verts, comme annoncé, soutiendra ce crédit.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je ne reviendrai pas non plus sur la nécessité et l'opportunité de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Police locale car ce projet date déjà de plusieurs années et il a été débattu à plusieurs reprises dans cette enceinte même.

Offrir de meilleures conditions de travail aux employés de la Ville et une meilleure accessibilité au public est un objectif que le groupe CG-PCS ne peut que soutenir. Le projet de la construction de six étages tel qu'il nous est présenté aujourd'hui nous paraît cohérent et abouti. Le choix d'une construction en bois issu des forêts de la Bourgeoisie relève à la fois des principes de durabilité et de la fonctionnalité requis pour un bâtiment public.

Notre groupe relève aussi l'effort accompli au plan énergétique avec les normes Minergie-P, le raccordement au chauffage à distance et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Dans l'ensemble, le bâtiment devrait donc présenter un bon bilan thermique.

Le coût correspond à ce qui avait été prévu dans le Plan financier, son évolution reste dans la norme des +/- 15%. Le coût au m³ est effectivement relativement élevé pour un bâtiment administratif, mais il semble correspondre aux exigences de durabilité souhaitées.

Je relève aussi ici l'intérêt d'une construction rapide dans un délai de deux ans avec une remise prévue en été 2022. Je crois que cela compte aussi dans ce projet et il est effectivement intéressant de pouvoir en disposer le plus rapidement possible.

La Ville va louer deux étages. La question qui se pose est de savoir s'il y a déjà quelques perspectives plus précises quant à la location de ces étages. Comme déjà dit, cela pourra être utile comme locaux de réserve pour d'autres choses que nous aurions peut-être intérêt à déplacer là-bas, notamment dans le cadre de l'éventuelle fusion.

Quant au déménagement de la Police locale située actuellement à la Grand-Rue 37, avez-vous déjà des idées plus précises pour la réaffectation de ce bâtiment? Je pense qu'il n'est jamais trop tôt pour y réfléchir, même si nous avons encore un peu de temps devant nous.

La question du stationnement va certainement aussi échauffer un peu les esprits. Je rappelle que même si aucune place n'est réservée pour les employés et les visiteurs, la situation sera dans tous les cas meilleure que celle que nous avons aujourd'hui à la Grand-Rue. En renonçant à l'aménagement de places de parc, la Ville fait simplement preuve de cohérence en faveur de la mobilité douce, ce d'autant plus qu'un arrêt de bus se trouve à proximité immédiate du bâtiment. Le bâtiment disposera aussi -je le relève ici- de places pour les vélos. La transformation des sept places de stationnement public en places de stationnement à usage privé destinées aux locataires des deux étages supplémentaires nous semble être une concession acceptable.

En conséquence, le groupe CG-PCS acceptera ce crédit d'ouvrage pour la bâtiment BATPOL tel qu'il nous est présenté par le Conseil communal.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). Le groupe UDC a étudié attentivement le Message n° 48 concernant un crédit d'ouvrage pour la réalisation du bâtiment administratif BATPOL de six étages destiné aux Services de la police locale, de la mobilité, et de l'informatique, ainsi que pour la location de deux étages de bureaux à des tiers.

En juin 2015, notre groupe avait voté favorablement le crédit d'étude de 150'000 francs pour surélever la halle des pompiers de quatre niveaux. Nous étions alors étonnés de voir que l'on puisse présenter un tel projet sans disposer de places de parc privées, sous forme de garage souterrain par exemple, mais nous nous étions dit que si la Commune voulait montrer l'exemple en incitant ses employés à utiliser la mobilité douce, ce n'était pas notre rôle de le relever.

En décembre 2018, notre groupe s'était cette fois opposé à un nouveau crédit complémentaire de 500'000 francs destiné à l'étude de la réalisation possible de deux étages supplémentaires destinés à la location de bureaux à usages privés. Nous avons en effet de gros doutes quant à la rentabilité et à la possibilité de louer des bureaux sans places de parc privées. Relevons à nouveau que ce n'est pas le choix et le nombre de bureaux vides qui manquent en ville de Fribourg.

Le crédit d'étude pour l'élévation de six étages ayant été accepté par la majorité du Conseil général, la Ville nous propose dans sa demande de crédit d'ouvrage, la conversion de sept places de parc publiques en places de stationnement à usage privé, destinées aux locataires des bureaux. Nous comprenons bien le fait que, sans places de parc, ces bureaux ne trouveront que difficilement preneurs.

Malheureusement, nous déplorons le fait que cela se fasse au détriment des utilisateurs de la piscine du Levant. De ce fait, nous proposons de convertir ces places de parc uniquement lorsque et si ces bureaux trouvent preneurs auprès des tiers, car si la Ville décidait d'utiliser ces bureaux pour une extension des Services déjà présents ou l'accueil de nouveaux Services communaux, cette conversion ne serait pas nécessaire.

Nous ne nous étendrons pas sur les aspects et sur les données thermiques et énergétiques de la construction mais souhaitons relever trois points qui nous semblent importants:

- 1) Les nombreux vitrages pourraient poser des problèmes de climatisation lors des journées de fort ensoleillement.
- 2) Si l'emploi de boiseries principalement régionales est une excellente idée, il augmente également les risques d'incendie. Même si les pompiers sont sur le pas de la porte, nous partons du principe que toutes les mesures de protection ont été étudiées, notamment en ce qui concerne les locaux d'informatique.
- 3) Nous partons du principe que la soif d'énergie des outils informatiques sera autant que possible étanchée à l'aide de panneaux solaires en suffisance.

Notre groupe se positionnera donc en faveur de l'entrée en matière et de l'autorisation d'engager le montant de 16'787'000 francs destiné à la construction de BATPOL à six étages, mais restera attentif quant à l'affectation des places de parc.

De plus, nous osons espérer que dans un proche avenir, une nouvelle piscine verra le jour avec, à la clé, suffisamment de places de parc prévues pour les utilisateurs et plus particulièrement les familles se rendant dans de tels établissements publics.

Rapport du groupe socialiste

Grandjean Alexandre (PS). Au nom du groupe socialiste, je peux soutenir le crédit d'ouvrage qui nous est soumis ce soir.

Le projet de bâtiment BATPOL est intéressant pour trois raisons:

- il est la preuve par les actes qu'une construction écologique est possible et qu'elle passe par un investissement, notamment de la collectivité publique;
- il contribue à la densification de l'espace urbain vers l'intérieur;
- il dote la ville d'infrastructures pour le futur en préparation de la croissance certes et peut-être même d'une fusion.

D'un point de vue écologique, nous saluons l'utilisation de multiples éléments en bois. L'utilisation de ressources durables doit être promue, ce d'autant plus lorsque l'on s'appuie sur des matières locales qui ne nécessitent pas de trajets d'acheminement importants. Vérifiez juste que les colles utilisées pour les poutres lamellées ne soient pas nuisibles à la santé. En répondant à la norme Minergie-P avec l'installation de ventilations à double flux, les panneaux photovoltaïques, la face vitrée au bilan thermique positif et le raccordement au chauffage à distance, la réflexion sur une utilisation énergétique est aboutie et de grande qualité. Le bâtiment peut servir de référence. Fribourg, Cité de l'énergie, s'est dotée d'un Plan communal des énergies en 2018. A voir le projet BATPOL, la transition énergétique 2019 à 2035, annoncée et développée durant cette législature par l'Exécutif, est sur la bonne voie.

Les canicules estivales sont toujours plus prononcées et exigent des villes de mesures pour éviter les îlots de chaleur. Aussi, nous vous remercions pour le toit végétalisé. C'est avec du concret que nous avançons. La surélévation du bâtiment était une opportunité à saisir. L'aménagement du territoire moderne nous incite à densifier l'espace urbain et à le densifier vers l'intérieur. A terme, Fribourg va accueillir environ 10'000 nouveaux habitants et voir créer tout autant d'emplois. C'est aujourd'hui qu'il faut aménager les espaces pour demain.

Concentrer les activités administratives et commerciales sur un site déjà construit c'est aussi préserver l'espace qui est encore naturel. La densification vers l'intérieur, c'est réduire les distances des déplacements et rapprocher les infrastructures publiques de la population. Les deux étages en plus ont contraint la Ville à revoir ses plans. L'espace disponible qui en résulte est un joker pour le futur. La Ville doit se projeter vers l'avenir et cet avenir nécessitera à terme de nouveaux espaces pour faire fonctionner tous ces Services publics grâce auxquels il fait bon vivre à Fribourg. Avec la fusion, les espaces supplémentaires pourraient même devenir nécessaires à très brève échéance. Disposer de ces espaces requis ne garantira pas le succès de la fusion mais le fait d'avoir anticipé une difficulté nous laissera le temps et la liberté de nous concentrer sur les vraies questions de la fusion. Quel gain amène-t-elle à la qualité de vie? Quelles avancées sociétales et sociales amène-t-elle?

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste voit ce projet d'un bon œil. Nonobstant, cela ne nous dispensera pas d'une réflexion sur l'aménagement des espaces intérieurs de ce bâtiment dans le but de mettre en valeur la luminosité et la convivialité des espaces de travail.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le Message n° 48 concernant la construction du bâtiment administratif BATPOL de six étages par la surélévation de la halle des pompiers, construite en 2016/2017, situé à la route de l'Aurore 4.

La nécessité de construire ce bâtiment n'est pas remise en cause tant les locaux de la Direction de la Police locale et de la Mobilité à la Grand-Rue 37 ne sont plus adaptés et trop petits. Ajouter le Service informatique qui se développe et deux étages pour la location à des tiers dans le nouveau bâtiment qui aura une surface de plancher brute de 3'527 m², est une bonne chose.

Si le projet développé prévoit six étages au lieu de quatre, nous pouvons l'accepter sous la condition que deux étages soient affectés à la location à des tiers. Les recettes de ces locations réduiront d'environ 14.41% les charges de fonctionnement estimées du nouveau bâtiment, ce qui n'est pas négligeable.

Nous nous sommes posé la question de savoir si le Conseil communal a déjà pris contact avec des entreprises ou l'Etat pour louer ces deux étages.

Nous avons déposé un amendement à l'article 1bis de l'arrêté pour garantir cette affectation.

Selon les vœux du Conseil communal, le projet poursuit deux objectifs: la qualité urbanistique et le développement durable.

Pour le premier point, nous saluons l'utilisation du bois indigène, notamment celui de la Bourgeoisie, pour la réalisation de ce projet. Concernant le deuxième élément de la durabilité, nous déplorons l'absence d'un bilan écologique du futur bâtiment (par exemple, sur la production énergétique des panneaux solaires, combien de kWh par an?).

Nous relevons également, comme certains autres groupes, le coût élevé au m³ et au m² des six étages et de la tour, causé en partie par les deux crédits d'étude d'un total de 1.2 million de francs. On nous dira qu'une surélévation d'un bâtiment coûte plus cher qu'une construction à ras le sol. Rappelons qu'en 2015, il était question de rehausser la halle des pompiers de trois niveaux. Nous demandons un contrôle strict des devis encore à rentrer de 35% pour que le montant total du crédit de construction ne dépasse pas les 16.78 millions de francs sur lesquels le Conseil général doit se prononcer ce soir.

N'oublions pas que cet investissement, financé par un emprunt, augmentera d'autant la dette communale qui est budgétisée, en 2020, à 246.5 millions de francs, soit plus de 50% de celle des neuf communes du périmètre de fusion du Grand Fribourg.

Le règlement du stationnement prévu pour le nouveau bâtiment est une fois de plus limite et nous laisse songeurs. Nous osons espérer que le petit nombre de places de parc prévues pour les deux étages de location ne prêterait pas le projet. Les usagers de la piscine du Levant et les habitants apprécieront moyennement que l'on enlève les sept places de stationnement public situées sur la parcelle art. 6593 pour les convertir en places de stationnement à usage privé.

Sur ces remarques, le groupe libéral-radical votera l'entrée en matière du Message n° 48 et proposera un amendement à l'arrêté.

Le Président. Merci M. J.-P. Wolhauser. L'amendement proposé par votre groupe a été affiché à l'écran. Il a la teneur suivante:

"Article 1bis (nouveau)

Les étages 3 et 4 sont affectés à la location de bureaux à des tiers".

Allenspach Christoph (PS). Le Conseil général discute rarement la qualité d'un bâtiment sous l'angle de la construction et de l'architecture. En général, ce n'est pas nécessaire parce que la qualité des nouvelles constructions qui nous ont été soumises étaient bonne, voire excellente. Cette fois, et même si je salue la démarche pour une construction qui est à mon avis nécessaire, je souhaite intervenir au sujet de cette qualité. J'espère que certains inconvénients pourront encore être corrigés.

Tout d'abord, selon le Message, le projet prévoit que le bâtiment sera construit en grande partie en bois provenant des forêts de Fribourg. En réalité, le bâtiment n'est que partiellement en bois puisque cela ne concerne que les poteaux, les cloisons internes et les planchers. Ces derniers sont couverts d'une chape en béton et la cage d'escaliers pour visiteurs est en béton brut, si j'ai bien compris. Les façades sont prévues en tôles pour des raisons d'intégration dans l'environnement. Ce dernier élément n'est pas vraiment fondé parce que tout autour, les bâtiments sont construits en béton préfabriqué. Je propose qu'on étudie encore la question des façades pour les construire en bois. Comme elles ne sont pas porteuses, qu'elles soient en tôle ou en bois ne joue pas un énorme rôle. Avec des façades en bois, ce bâtiment serait au moins déjà depuis l'extérieur, reconnaissable en tant que bâtiment au moins en grande partie en bois. Ceci donnerait aussi une autre cohérence que je ne retrouve pas du tout aujourd'hui dans ce projet. Par ailleurs, il serait souhaitable de trouver une solution écologique pour fabriquer les poutres lamellées collées et les panneaux multiplis parce que les colles peuvent être très toxiques.

A l'intérieur, à chaque deuxième niveau, la structure porteuse en bois est en effet massive et complique la spatialité au centre des étages qui sont déjà largement occupés par l'escalier en vis. Le "rendering" sur la page 12, donne, à mon avis, vraiment une fausse impression d'un espace communautaire large et ouvert, ce qui est peut-être le cas dans les étages qui n'ont pas ces poutres. La situation exacte est à voir, si vous voulez, sur les plans en annexe. Je crains également que la luminosité -cela a déjà été répété à plusieurs reprises- ne soit pas suffisante en dehors des bureaux, soit dans les corridors ou encore au centre des étages. Les surfaces en bois et en béton absorbent par ailleurs passablement de lumière. Il serait souhaitable de vitrer de manière plus généreuse les cloisons des bureaux pour laisser entrer plus de lumière au centre du bâtiment. Je pense que les employés de la Commune n'ont rien à cacher, ils n'ont pas besoin d'être enfermés de cette manière.

De plus, il n'est pas vraiment compréhensible de d'accueillir les visiteurs à la périphérie de l'étage au lieu de les amener directement dans un espace agréable au centre.

Finalement, et cela a été déjà dit, c'est l'extérieur qui me préoccupe beaucoup. On a affaire dans cette zone, dans ce quartier, à un îlot de chaleur. En effet, il y a d'énormes surfaces goudronnées, des routes et bien sûr la grande place des pompiers. J'attends vraiment que l'on étudie encore une fois la question de l'arborisation qui devrait être beaucoup plus généreuse. Par ailleurs, si on construit vraiment les façades en tôle, cela risque d'être plus chaud en été, ce qui n'est pas vraiment un avantage.

Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS). J'ai quelques questions concernant le Service informatique. Au début, M. P.-O. Nobs a parlé du système de redondance. Je suppose que cela concerne les centres de données. Comme vous le savez, les données sont très importantes, elles sont très coûteuses et cela représente des heures et des heures de travail. Je souhaite savoir:

- quelles sont les données importantes à sauvegarder?
- à quelle fréquence sont-elles sauvegardées dans le système de redondance?
- quand il y a une panne du système, combien de temps faut-il pour que le système de redondance se mette en marche et soit fonctionnel?
- est-ce qu'il y a un système incendiaire pour sauvegarder ces données? Par exemple, un coffre-fort que le feu ne peut pas atteindre.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'ai pas de remarques, l'amendement du groupe PLR n'ayant pas été discuté en Commission.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. J'é mets la même remarque que celle qui a été faite par Mme la Présidente de la Commission financière.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, j'aimerais aborder l'élément qui préoccupe la population, mais aussi le Conseil communal, à savoir les questions des îlots de chaleur et d'arborisation.

Le Président de la Commission de l'édilité, ainsi que M. C. Allenspach, nous ont rendu attentifs à ce sujet et demandent qu'un aménagement soit fait pour accorder à cet endroit plus d'arborisation. Je vous informe que l'aménagement d'arborisation doit se faire dans le cadre d'une vue d'ensemble qui a pour but d'augmenter des plantations d'arbres en ville de Fribourg. Cette vue d'ensemble est en cours de travail et prendra en considération les besoins en infrastructures souterraines car, comme M. P.-O. Nobs l'a déjà dit, nous ne pouvons pas planter des arbres partout. Nous devons tout d'abord savoir où se trouvent les canalisations, les tuyaux de services, etc. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous réalisons des relevés des routes pour en connaître les schémas. Nous déciderons par la suite où nous pouvons planter des arbres.

Ich möchte dem Sprecher der CVP Fraktion, Herrn J.-F. Python, ganz herzlich danken. Er hat den Mut des Gemeinderates gelobt und vertritt die Meinung, dass das Gebäude alle Vorteile für verdichtetes und ökologisches Bauen mit sich bringt. Das war auch die Absicht des Gemeinderates.

M. J. Vuilleumier, pour le groupe des Verts, salue le regroupement des Services et les solutions sous l'aspect de durabilité et - je pense - d'écologie. J'ai répondu à votre question en vous disant que le 30% d'électricité sera tiré des panneaux photovoltaïques. L'utilisation des locaux est reconnue – il me semble – par tous les groupes, ainsi que la nécessité de donner aux Services de la police locale, de la mobilité et de l'informatique des espaces de travail appropriés. Je reviens également sur votre question en rapport aux investissements, à savoir s'ils ont été pris en compte dans les calculs des investissements d'une commune fusionnée. Oui, dans le cadre des travaux de l'Assemblée constitutive, la Commune de Fribourg a livré son plan d'investissements, dont fait partie le bâtiment de BATPOL et toutes les autres infrastructures qui sont dans sa planification financière.

M. M. Page, pour le groupe CG-PCS, a loué le fait que les coûts restent dans la norme et soient intégrés dans la planification. En effet, la construction est un peu plus chère. Cependant, elle reste dans le cadre financier qui est défendable et qui est justifiable. Vous évoquez que la construction dure seulement deux ans, mais je vous ai rendu attentif, lors de l'entrée en matière, que le projet n'a pas encore été mis à l'enquête et des oppositions pourraient retarder le début des travaux.

Plusieurs personnes ont demandé s'il y a des perspectives pour une location et si nous avons déjà pris contact avec d'éventuels locataires. Je vous rappelle le proverbe en allemand "man soll den Tag nicht vor dem Abend loben". Nous avons plutôt envie d'avoir d'abord le crédit d'étude avant d'aller promettre à qui que ce soit de pouvoir louer des locaux.

Quelle utilisation pourrait être faite du bâtiment de la Grand-Rue 37? Pour le moment, je ne peux que vous répondre par des questions. Je l'ai d'ailleurs déjà fait en Commissions de l'édilité ou

financière. Est-ce que ce bâtiment pourrait accueillir une auberge de jeunesse? La réponse, je pense, est non. Est-ce que ce bâtiment est adapté pour des bureaux? Nous venons de faire l'expérience que non, pas vraiment. Reste la question de l'affectation à de l'habitat ou à un éventuel autre sujet. Je pense qu'à partir de demain, si la presse relate que ces bâtiments sont à disposition, il y aura peut-être des utilisateurs qui s'adresseront à la Commune de Fribourg.

M. B. Dupré, vous avez relevé les aspects de mobilité et de parcage. C'est mon collègue M. P.-O. Nobs qui vous répondra à ce sujet.

Merci au groupe socialiste et à M. A. Grandjean, d'avoir résumé les avantages du bâtiment du point de vue énergétique, mais aussi sous l'angle de la densification. Oui, le Conseil communal a l'intention de louer les locaux et la répartition des étages est déjà pensée en ce sens. Quant à la question de la colle utilisée pour le bois lamellé collé, je peux vous informer qu'elle sera à base de polyuréthane, qui s'avère être la plus efficace. Par contre, elle ne contient pas de chlorure, émanation qui s'avèrerait néfaste en cas d'incendie. Aussi, la colle est adaptée à cet usage-là. Il est à préciser aussi que la colle représente une quantité minime par rapport à l'ensemble du bois utilisé pour ce bâtiment. Elle concerne principalement les poutres structurelles de grande portée en lamellé-collé, qui en plus sont cachées sous les faux plafonds en bois. Du reste, ceci constitue la plus grande partie du bois visible et ne devrait pas être traité, ou traité avec un enduit naturel.

M. J.-P. Wolhauser a indiqué, au nom du groupe libéral-radical, que la nécessité de construire un bâtiment pour les deux Services n'est pas mise en question. Le groupe pose des conditions que deux étages soient loués à des tiers. Vous avez annoncé un amendement, nous le traiterons le moment venu. Vous faites allusion aux coûts de la surélévation et vous nous demandez de contrôler strictement les soumissions restantes. Parmi ces 65% de soumissions entrées, se trouvent les postes les plus grands. Nous sommes donc confiants de rester dans le cadre financier, comme nous avons pu le faire pour les dernières constructions qui sont actuellement en route ou en train d'être terminées.

Je regrette que le Chef de projet et moi-même n'ayons pas pu convaincre M. C. Allenspach, durant la séance de la Commission de l'édilité, que le bâtiment sera suffisamment éclairé. Nous sommes en effet convaincus qu'il y aura assez de clarté dans ce bâtiment. C'est vrai, la structure légère en bois est ce qui a permis de faire une surélévation. Si l'on considère l'aspect esthétique, il peut être plus massif. C'était le prix à payer pour une structure légère telle que proposée. Vous avez parlé de la façade en tôle. Le concept énergétique intègre cette façade en tôle.

Concernant les questions de mobilité, je donne la parole à M. P.-O. Nobs. M. le Syndic, quant à lui, répondra à celles ayant trait à l'informatique.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais faire court en me focalisant sur la problématique du stationnement.

Vous l'avez constaté, par rapport au programme public, on a dimensionné le stationnement d'une manière très volontariste. Cependant, il y a eu des demandes notamment des groupes des Verts et de l'UDC pour un Plan de mobilité. Ce que je peux vous dire, c'est que si les deux niveaux étaient utilisés, par exemple, par de l'Administration communale, il est très probable que nous n'aurions pas eu besoin des sept places de stationnement au Levant. Il faudrait calculer le besoin de l'Administration de la Ville qui s'installerait potentiellement dans ces locaux. Disons que la

probabilité d'utilisation de ces sept places est assez faible. Nous aurions éventuellement besoin d'une ou deux unités, il faudrait effectuer un calcul.

Au sujet du Plan de mobilité, j'aimerais quand même aussi répondre à M. J. Vuilleumier. L'Administration de la Ville est soumise à un Plan de mobilité, il y en a donc un. Il n'y aura pas besoin de contraindre l'Administration qui s'installe à un Plan de mobilité parce c'est déjà le cas. On peut toujours faire mieux mais il y en a un.

J'aborde maintenant la question du stationnement en lien avec le programme privé. Si l'éventuel locataire était un privé, par exemple, ces sept places présenteraient un potentiel. Cette mise en location était une demande du Service des finances et le Conseil communal est entré en matière. C'est le fruit d'un compromis. Cela veut dire que l'on peut mettre à disposition jusqu'à sept places, selon le besoin du locataire. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui combien de ces sept places seront demandées par ce locataire, puisque nous ne le connaissons pas.

Pour ce qui est de la problématique de la piscine du Levant, vous avez vu, M. B. Dupré, dans le programme de législation, que le Conseil communal a la volonté de faire une piscine sur le site des anciens abattoirs de Saint-Léonard. Il est très probable que lorsque ce projet aura avancé, la piscine du Levant ne soit plus une piscine publique. Le Conseil communal anticipe simplement cette transition d'utilisation de la piscine du Levant. Pour répondre à M. B. Dupré de manière claire et précise, on ne va pas forcer l'utilisation de ces sept places tant que l'on n'a pas de besoins avérés. Il y a donc potentiellement encore une transition ou des utilisations possibles pour la piscine pendant un certain nombre d'années, puisque ce n'est pas avant 2022 que ce bâtiment sera prêt.

Je me permets encore un petit complément. Comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, le Service de la mobilité est en train de réaliser une étude de zone 30 dans le quartier du Jura et, bien entendu, il collabore avec le Service d'urbanisme et d'architecture. Et puis qui dit modération de trafic, dit potentialité de synergies entre modération, arborisation et végétalisation. On se réjouit de cette collaboration et de ces projets qui vont naître et qui donneront également la place à de la végétalisation puisque modération n'est pas contraire à végétalisation.

Steiert Thierry, Syndic. Pour répondre à la question de M. le Conseiller général T.-D. Nguyen, je ferai juste quelques rappels. Nous avons jusqu'en 2016 un data center. Je rappelle qu'un data center est un lieu où sont concentrés les infrastructures informatiques, serveurs, systèmes, applications, stockage des données, communications, téléphonie, alimentation électronique de secours, climatisations, etc.

Dans le budget 2016, nous avons prévu un montant de 470'000 francs, qui avait été accordé par le Conseil général, afin d'installer justement un deuxième data center pour réduire, voire minimiser complètement, les risques d'un crash complet ou d'un incendie dans le bâtiment dans lequel se trouverait ce data center. Le Conseil communal mentionnait ceci dans le Message 2016 sur cet investissement: "Avec une utilisation accrue des instruments informatiques et des exigences nouvelles, il est impératif de garantir le bon fonctionnement en cas d'événement majeur et d'assurer une plus haute disponibilité pour éviter toute paralysie de l'administration. Le projet, dans sa phase I vise – donc visait – la réalisation d'un deuxième data center avec une solution DRP (abréviation qui vient de l'anglais: disaster recovery plan, plan de reprise des activités: en cas d'événements rares et peu probables, mais causant un dommage majeur) sur un site provisoire en 2016". Je souligne l'adjectif provisoire, puisqu'il était prévu de déplacer, une fois que le BATPOL serait construit, ce

deuxième data center dans ce bâtiment-ci. La phase II viserait donc ce déplacement de ce deuxième data center sur le site définitif.

A la fin 2018, nous avons en outre procédé au renouvellement du data center 1 avec une mise à niveau des serveurs fin 2018 et avec la mise à jour des logiciels de gestion du data center 1. Cela signifie qu'aujourd'hui, nous disposons d'une infrastructure complètement redondante, sécurisée et qui comporte bien sûr, je vous rassure aussi M. le Conseiller général, une sécurité incendie adaptée à la sensibilité de cette infrastructure.

Examen de détail

Le Président. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 48.

Article premier

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe propose un article 1 bis qui a la teneur suivante: les étages 3 et 4 sont affectés à la location de bureaux à des tiers.

Il nous semble que cet amendement est nécessaire puisque nous votons sur deux étages supplémentaires et que la location donnera des recettes au budget de fonctionnement du nouveau bâtiment. Ces deux locataires pourront aménager à leur guise ces surfaces. Il n'y aura donc pas de surcoût pour la Commune. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Collaud Oliver (Verts). Suivant l'article 60 alinéa 3 lettre b de la loi sur les communes, "la gestion des biens communaux est de la compétence exclusive du Conseil communal". A mon avis cet amendement est donc complètement irrecevable.

Vonlanthen Marc (PS). J'ai également le même argument au niveau de la recevabilité de cet amendement. A notre sens, cet amendement est totalement irrecevable et son contenu est surprenant. Pourquoi vouloir réglementer de manière communale la location des bureaux? Venant d'un parti en principe attaché à une économie aussi libérale que possible et au marché libre, les prix de la location seront ceux du marché, comme Mme Andrea Burgener Woeffray l'a exprimé dans sa présentation: c'est assez inhabituel, pour ne pas dire en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux du libéralisme. Les conditions usuelles d'un contrat de bail nous paraissent suffisantes et nous exprimons notre confiance au Conseil communal dans la juste et durable gestion des biens de la Ville, ceci tant du point de vue du bailleur que du locataire.

Dans un futur proche, notamment dans le cadre de la fusion, ou alors si des besoins des Services communaux le justifient, il importe que le Conseil communal garde une marge de manœuvre quant à la location de ces locaux. Le contraire serait un gigantesque autogoal puisqu'il faudrait alors trouver d'autres locaux, scinder des Services, construire encore, ou renvoyer le Service de la mobilité et de la police locale à la Grand-Rue. Autant de mesures que les chantres d'une gestion rigoureuse des finances communales ne semblent pas avoir pris en compte dans leur amendement.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons donc à soutenir la position du Conseil communal et à refuser l'amendement du groupe libéral-radical.

Wicht Pascal (UDC). A titre personnel, je m'oppose également à cet amendement. Je pense qu'il est un peu particulier de vouloir, dans un crédit d'étude, lier les mains du Conseil communal. On ne sait pas comment va évoluer la demande en termes de bureaux au sein de la ville de Fribourg et dans la région ces prochaines années. Le risque, avec un tel amendement, serait que l'on se retrouve à ne pas pouvoir louer à des privés, simplement parce qu'il n'y a pas de demande ou alors louer à des prix très bas, et en même temps se retrouver en manque de locaux pour la Commune et de devoir louer pour les besoins de la Commune des locaux à l'extérieur parce que l'on ne pourra pas utiliser nos propres locaux. Ceci pourrait, au final, coûter plus cher. Cela ne me paraît pas tout à fait opportun.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal a reçu cet amendement vendredi passé et il a été reformulé aujourd'hui durant la journée. Nous pouvons constater qu'il relève des strictes attributions du Conseil communal, comme cela a été dit par M. O. Collaud. En effet, l'article 60 alinéa 3 lettre b de la loi sur les communes relève qu'il convient au Conseil communal de gérer les biens communaux. Aussi, il n'est même pas question de recevabilité, c'est une attribution qui est strictement attribuée au Conseil communal.

Le Président. Concernant la question de la recevabilité de cet amendement déposé par le groupe libéral-radical, je souhaite que le Bureau se réunisse un instant autour de moi pour fixer la procédure de vote.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 21:05 heures à 21.07 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Président. Je vous prie d'excuser cette petite interruption. Elle était due au fait que nous ne pouvons pas, d'après notre RCG, statuer sur la recevabilité ou non d'un amendement. Après décision du Bureau, nous allons voter sur cet amendement proposé par le groupe libéral-radical. M. J.-P. Wolhauser, maintenez-vous votre amendement?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous allons le retirer, mais faisons confiance au Conseil communal qu'il tiendra son engagement qui est pris dans ce Message.

Le Président. Merci M. J.-P. Wolhauser. Nous prenons acte du retrait de l'amendement.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Les titre et considérants n'appelant pas d'observations, ils sont ainsi adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 67 voix contre 0 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message n° 48 du Conseil communal du 7 janvier 2020;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 16'787'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment administratif BATPOL (Bâtiment Police – 6 étages).

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 17 février 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Blaise Fasel

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 67 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDV/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), HEIMGÄRTNER Eva (CG-PCS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), KUHN Martin (PS), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-

ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 ALLENSPACH Christoph (PS), GEX Jean-Noël (PLR)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.11 à 21.30 heures.

Le Président. Plusieurs personnes ont signalé qu'il y avait un manque de prises électriques pour recharger leur smartphone et leur ordinateur. C'est vrai, comparé à l'ancienne salle, que cette salle dispose de moins de prises. Pour pallier à ce manque, M. D. Vidmer a eu la gentillesse d'installer un multiprises à l'entrée. Vous pouvez aller recharger vos instruments si vous le souhaitez et le Sergent de Ville gardera vos objets en sécurité.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la mise en place d'un "permis de végétaliser" en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est ouvert à des actions ponctuelles, dans l'espace et dans le temps, menées en collaboration avec les associations de quartier ou lors de projets participatifs. Il ne peut cependant pas entrer en matière sur la mise en place d'un "permis de végétaliser" délivré sans distinction à l'ensemble des habitants, comme il est proposé dans le postulat, compte tenu du fait que le domaine public est pratiqué par de nombreux utilisateurs, appartient à l'ensemble des administrés et est entretenu par la voirie.

Jordan Marine (PS). Tout d'abord, permettez-moi de vous transmettre mon étonnement quant à la référence historique citée en début de réponse du Conseil communal. Certes, selon le Plan Martini de 1606, Fribourg était une ville minérale. Mais c'était au moyen-âge. Notre réalité n'est plus celle du 17^{ème} siècle. Si l'on devait suivre ce raisonnement de manière stricte, alors il n'y aurait pas non plus de voitures en ville de Fribourg.

Le Conseil communal mentionne ensuite les différentes mesures mises en place pour faire de Fribourg une ville plus verte. Nous ne pouvons que louer ces efforts, mais il nous semble que la Ville de Fribourg est encore bien frileuse.

Quid du réchauffement climatique? Nous savons qu'une végétalisation dense permet d'absorber le CO2, de faire baisser les températures de nos étés, de plus en plus chauds, rendant ainsi la ville plus praticable durant les mois d'été.

Au-delà de ces considérations climatiques, le postulat visait d'autres buts qui permettaient de favoriser la cohésion sociale, notamment la possibilité pour chacun-e de devenir acteur de sa ville, la possibilité de développer des projets intergénérationnels ou encore l'embellissement de la ville pour n'en citer que quelques-uns.

Dans sa réponse, le Conseil communal souligne que l'espace public, notamment les trottoirs, sont pratiqués par de nombreux utilisateurs, dont certains pourraient être gênés dans leur mouvement par des "installations vertes". C'est bien là tout l'intérêt d'un "permis de végétaliser", qui aurait permis de juger de la possibilité ou non, en fonction de l'espace, de son utilisation, d'installer un pot de fleurs ou autre. En d'autres termes, le "permis de végétaliser" consiste en une autorisation de la Commune d'installer, par exemple, un pot de fleurs si elle estime l'endroit opportun. Il est par ailleurs assorti d'un certain nombre de contraintes, notamment l'obligation de veiller à l'entretien des plantes et de tout support. Je ne suis pas certaine que le Conseil communal a bien compris ce qui est entendu par "permis de végétaliser".

Par ailleurs, je souhaiterais préciser qu'il n'est nullement question de privatiser l'espace public, je pense que là aussi il y a eu un malentendu.

Pour finir, les postulants sont tout de même heureux de savoir que le Conseil communal entre en matière avec précaution, pour reprendre les termes de la réponse, pour la mise à disposition de surfaces de plantation via les associations de quartier. Nous encourageons le Conseil communal à communiquer de manière claire et active cette information aux associations de quartiers, en espérant que ces dernières feront redescendre l'information jusqu'aux habitant-e-s. De plus, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sa réflexion en vue d'une ville plus végétale et plus verte et nous nous réjouissons de voir les différents quartiers de Fribourg en fleurs.

Le postulat n° 66 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 80 de MM. David Krienbühl (PLR), Charles de Reyff (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de rendre obligatoire un système d'identification des travailleurs sur les chantiers dont la Ville de Fribourg est maître d'ouvrage

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Les postulants demandaient l'introduction d'un instrument correspondant soit à la CartePro ou à un autre moyen d'identification similaire. On rappelle que la CartePro est une carte au format d'une carte de crédit qui permet d'authentifier et d'attester que les collaborateurs concernés sont autorisés à travailler en Suisse et sont annoncés auprès des institutions sociales.

En réponse à ce postulat, le Conseil communal, conscient de la problématique qu'est le travail au noir et de ses conséquences, a pris la décision de se rallier aux mesures prises par l'Etat. Pour rappel, la Ville de Fribourg dispose de trois représentants dans le Groupe de travail cantonal "marché public et développement durable", lequel est présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DAEC. Il s'avère que cette question y a été non seulement abordée mais que la directive relative à l'exigence de la carte professionnelle (ou d'un instrument équivalent) sur les chantiers de constructions de l'Etat a été mise en consultation auprès du groupe de travail précité. Ce dernier est actuellement en attente de la synthèse du résultat de la consultation.

Il est tout à fait sensé que la Commune fasse sienne la pratique mise en place par le Canton concernant l'exigence de la carte professionnelle (ou d'un instrument équivalent) afin de garantir des chantiers communaux modèles. Il convient en effet de garantir une uniformité des systèmes entre le chef-lieu cantonal et le Canton lui-même. S'agissant de la date de mise en œuvre de l'exigence d'un système de contrôle par carte professionnelle, cette dernière sera introduite dès l'adoption par la DAEC de la directive précitée.

Il y a aussi lieu de relever que cette mesure s'inscrit pleinement dans la modification de la loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail par le Grand Conseil, adopté lors de sa session de septembre 2019, dans le but de lutter efficacement contre le travail au noir.

Krienbühl David (PLR). Au nom des cosignataires de ce postulat, MM. C. de Reyff, M. Loup et moi-même, je tiens à remercier le Conseil communal pour son écoute active, respectivement Mme la Directrice de l'Edilité pour son intérêt réel, puisqu'elle nous a reçus dans ses locaux quant à cette question de travail au noir.

Nous nous sommes dès lors réjouis de lire la position du Conseil communal qui fera sienne la future pratique mise en place par l'Etat de Fribourg concernant l'exigence de la carte professionnelle afin de garantir des chantiers communaux modèles. En effet, le travail au noir se chiffrait à un milliard de francs par an au niveau du canton de Fribourg, selon certaines estimations. Cette manne péjore également nos assurances sociales, sans compter le manque à gagner en recettes fiscales pour les collectivités publiques. Il est donc impératif de rétablir une égalité de traitement entre les entrepreneurs pour avoir une concurrence loyale sur le marché, et ce aussi dans l'intérêt des travailleurs concernant leur couverture d'assurances. A ce jeu-là, tout le monde est perdant.

Nous allons donc suivre l'évolution de ce dossier, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau de la Ville, et nous nous permettrons le cas échéant de revenir sur ce sujet.

Nous vous remercions de votre écoute et de votre soutien à cette thématique centrale pour la branche de la construction.

Le postulat n° 80 est ainsi liquidé.

7. Schlussbericht des Gemeinderats bezüglich des Postulats Nr. 84 von Simon Zurich, Christoph Allenspach und Marc Vonlanthen (SP), das den Gemeinderat ersuchte, einen Bericht vorzulegen, der mögliche Wege aufzeigt, die Teilnahme von privaten Akteuren im Bereich des Schutzes der Artenvielfalt zu fördern

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est conscient qu'il ne répond pas à la demande d'introduire une nouvelle taxe et préfère poursuivre ses stratégies et actions telles que décrites dans le postulat. C'est ainsi que depuis 2017, des réflexions sont menées en particulier au sein du secteur Energie et développement durable, en collaboration avec les urbanistes et le secteur des Parcs et promenades afin de répondre aux exigences nationales et aux exigences de l'agenda 2030.

Au niveau local, le projet Nature en Ville essaye d'intégrer les différentes considérations protégeant et promouvant la biodiversité. La Ville seule n'arrivera pas à atteindre les objectifs. La population est invitée à mener des actions ou vivre des expériences contribuant à améliorer la biodiversité et les connaissances écologiques. Des actions concrètes sont décrites dans la réponse ainsi que les prochaines étapes que compte poursuivre le Conseil communal, à savoir:

- la réalisation de la phase initiale du label Villeverte;
- la poursuite du projet Nature en Ville;
- l'incitation des propriétaires fonciers à aménager des espaces ouverts. Une intention que le Conseil communal a déjà réalisée dans le cadre du projet Fribourg (ou)vert.

Le Conseil communal souhaite également renforcer la collaboration avec des associations de protection de la nature pour renforcer des mesures en faveur de la biodiversité.

Zurich Simon (PS). Nous remercions le Conseil communal pour la rapidité avec laquelle il a traité ce postulat. Il souligne ainsi l'importance de la protection de la biodiversité et l'importance d'impliquer les privés dans la protection de cette biodiversité.

Le rapport démontre que le Conseil communal met en œuvre, actuellement, plusieurs projets qui permettent aux privés de participer à la protection de la biodiversité. Ces projets, comme celui des jardins communautaires au Schoenberg, montrent que la protection de la biodiversité permet également d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

En ce qui concerne les prochaines étapes prévues par le Conseil communal, nous regrettons vivement que celles-ci se limitent principalement à des mesures de communication ou de sensibilisation, qu'il s'agisse du projet Nature en Ville ou du label Villeverte. Comme nous le soulignons dans notre postulat, la communication est une voie importante pour encourager les privés à s'engager davantage dans la biodiversité.

Nous attendions toutefois des mesures concrètes. Le Conseil communal n'a même pas étudié la piste que nous évoquions d'une taxe, par exemple sur les nouvelles constructions, dont le produit pourrait être alloué à un fonds communal pour la biodiversité. Pourtant, le principe même de cette taxe est soutenu par l'OCDE, que l'on ne saurait accuser d'"écologie-marxisme" ou autre. Dans de nombreux rapports, l'OCDE rappelle qu'il existe des arguments socio-économiques solides justifiant d'intervenir en faveur de la biodiversité. Ainsi, la biodiversité offre des services essentiels à la santé humaine, à la fertilité des sols, à la qualité de l'air, à l'eau potable, à la pollinisation.

Ces services sont menacés. Combien cela coûtera-t-il quand les abeilles ne polliniseront plus les champs? Combien cela coûtera-t-il lorsque les sols appauvris ne pourront plus filtrer les eaux? Combien cela coûtera-t-il lorsque nos forêts ne pourront plus filtrer le CO₂? Il est donc urgent de mettre en place des mesures plus conséquentes, plus incisives. Nous appelons donc le Conseil communal à reconsidérer les propositions qui ont été faites dans le cadre du postulat et à les traiter sous un autre angle.

Le postulat n° 84 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

En réponse au postulat n° 89, le Conseil communal décrit d'abord les différentes espèces indigènes et non indigènes et conclut que certaines espèces néophytes sont non problématiques mais que d'autres le sont car envahissantes avec un impact négatif sur la biodiversité et sur la santé. Le chapitre décrivant le cadre légal démontre qu'il existe plusieurs listes, ordonnances et lois, qui aident à la décision permettant de fixer des priorités en matière de prévention et de lutte contre les espèces néophytes envahissantes. La Ville de Fribourg prend aujourd'hui déjà des dispositions nécessaires pour combattre les plantes interdites légalement.

Le quatrième chapitre décrit les prochaines étapes que compte poursuivre le Conseil communal, mais il rend également attentif qu'une lutte spécifique, préventive et active ne peut être efficace que si elle est coordonnée au niveau régional avec l'Agglomération et le Canton.

Le dernier chapitre traite le cas particulier du laurier-cerise dont l'on doit aussi reconnaître les avantages incontestables comme, par exemple, la capacité d'absorption de CO₂. Mais il ne faut pas nier l'aspect problématique de cet arbuste, il a le potentiel de coloniser des haies, des lisières et des

forêts. C'est pour cela que le Conseil communal souhaite anticiper cette problématique en favorisant d'autres plantations là où cela est possible ou lors de nouvelles plantations.

Menétrey Fabienne (Verts). Le groupe des Verts est très satisfait par la réponse complète et si bien détaillée du rapport. Il est important pour nous de continuer le travail sur l'aménagement des espaces verts en ville de Fribourg, bien que les efforts paraissent parfois vains quand il s'agit du domaine privé. Nous soulignons les efforts du Conseil communal et vous remercions également à ce sujet. Nous sommes impatients de voir comment le programme Villeverte, projet que nous suivons de très près, va aussi contribuer à ceci, mais il est important de rester pertinent et attentif aux points qui ne sont pas forcément inclus dans ce programme.

Le postulat n° 89 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier les stratégies pour rendre plus soutenables la déchetterie des Neigles et la gestion des déchets de la ville

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

En réponse à ce postulat, le Conseil communal revient sur l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets et le règlement des déchets de la Ville de Fribourg. La Direction de l'Edilité a lancé un vaste projet d'étude pour dessiner un état des lieux global de la gestion des déchets. Les objectifs sont décrits dans la réponse au postulat ainsi que les étapes pour y arriver.

Réponse est aussi donnée concernant la mise en place d'un système de tri et de recyclage des objets et matériaux. Des échanges pour une mise en œuvre d'une ressourcerie sont en cours.

La postulante propose de concevoir des programmes d'emplois temporaires, des partenariats avec des entreprises sociales pour mettre en œuvre des activités de tri et de recyclage. Les différentes pistes proposées par la postulante ont été évaluées et seront intégrées dans les futures démarches pour autant que les circuits restent courts et locaux entre le fournisseur et l'acheteur.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). En tant qu'auteure de ce postulat et au nom de ses signataires, je vous remercie du rapport établi.

Il est très détaillé, très documenté et reprend quasiment tous les points du postulat en y apportant des éclairages et des réponses ajustées. Il informe également de l'existence de cette étude qu'il a lancée en août 2019, permettant de "disposer d'une meilleure connaissance de la gestion globale des déchets".

Il est vrai qu'une telle étude était plus que nécessaire, sachant que ce thème était l'objet d'un précédent postulat en 2014 demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie, Emmaüs et, si possible, Emploi et solidarité. Dans votre présent rapport, cette étude et son processus sont largement explicités.

Nous apprécions d'une part l'ensemble du processus qui est pris en compte. D'autre part, nous apprécions que la production des déchets y soit analysée par tous les acteurs concernés, que ce soit la Voirie, les associations de quartier, etc. Nous nous réjouissons également de la volonté que vous avez d'impliquer les habitants et les acteurs concernés à chacune des étapes du développement de l'étude.

Toutefois, au vu de ce qui n'est pas encore envisagé dans l'étude, nous vous demandons quelques approfondissements et propositions:

- 1) La volonté de participation citoyenne
Le rapport ne dit pas comment est-ce que l'on va opérationnaliser cette participation. Nous vous suggérons peut-être de vous inspirer de la politique des quartiers que la Ville de Lausanne met en place depuis quelques années. Là, il y a beaucoup de projets qui sont déjà expérimentés et qui peuvent nous aider à opérationnaliser cette volonté.
- 2) Contextualisation
Il est vrai que l'on n'a pas du tout vu dans votre rapport la prise en compte d'une éventuelle fusion et donc les "scenarii" qui devraient être mis en place, ce d'autant plus que la réponse au postulat de M. Georges Rhally mentionnait justement que le Conseil communal assurait que "des investigations plus poussées pourraient avoir lieu en relation avec une fusion du Grand Fribourg et la construction d'une éventuelle nouvelle déchetterie pour l'ensemble des communes fusionnées". Qu'en est-il à ce stade? Comment concevoir quelques "scenarii" pertinents?
- 3) Le troisième point du postulat qui n'a peut-être pas été suffisamment pris en compte, bien que vous disiez que toutes les pistes avaient été analysées, c'est quand même cette idée de concevoir des programmes d'emploi temporaires avec des entreprises sociales. Les exemples de projets existants qui ont été cités (Tritout, OFFCUT, etc.) ne visaient en fait pas à faire des liens avec ces partenaires-là, mais plutôt de s'inspirer de ces prestations pour les mettre en place chez nous. Le postulat demandait d'étudier comment créer une bourse d'échanges de matériaux (tout à fait locale), un magasin d'objets (encore utilisables) permettant le réemploi ou une des ressourceries de quartier. Celle que j'ai vu à blueFACTORY, en l'état, est assez petite et peu effective.

C'est pourquoi les partenaires locaux, tels qu'Emmaüs et Emploi et solidarité qui ont une longue expérience non seulement dans le réemploi, mais aussi dans l'intégration de publics vulnérables, devraient être réellement mobilisés. Il importe que soit étudiée aussi cette implication d'autres acteurs, telles que les associations de quartier, le secteur de la Cohésion sociale, les Centres d'animation de quartiers, etc.

Nous savons que la Ville a déjà différents programmes d'emplois et nous en sommes satisfaits. Cependant, l'attente du postulat est de les enrichir et de diversifier ces programmes dans la perspective de consolider l'axe social du développement durable.

Nous demandons donc que l'étude prenne mieux en compte ces aspects sociaux, d'intégration et de solidarité, pour répondre à des besoins environnementaux et économiques.

Je vous remercie encore une fois de votre rapport et de vos engagements à optimiser la gestion des déchets de notre ville.

Das Postulat Nr. 90 ist somit erledigt.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christoph Allenspach, Simon Zurich (PS) et Gisela Kilde (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

En Suisse, on dénombre 600 espèces d'abeilles environ, dont une seule est domestique. La disparition des abeilles comme d'autres insectes est préoccupante, des mesures doivent être prises. La réponse au postulat décrit comment la Ville de Fribourg envisage des mesures à entreprendre afin d'éviter le déclin, notamment avec le projet Nature en Ville, avec la revitalisation de la Sarine, avec l'évaluation de mesures de protection spécifiques, avec l'implantation de petits hôtels à insectes comme initié par Pro Natura près de l'Etang du Jura, le Conseil communal souhaite renforcer la présence de ruches sur le territoire. Des emplacements ont déjà été identifiés. Le Conseil communal veille à la bonne formation des employés en matière d'écologie et de biodiversité en général non seulement en matière d'abeilles. Il est attentif à la formation et à la formation continue de tous les collaborateurs pour une gestion responsable de l'environnement qui fait partie de la biodiversité.

Vonlanthen Marc (PS). Nous remercions le Conseil communal pour le traitement de ce postulat qui visait à prendre des mesures pour protéger les abeilles, et plus particulièrement les abeilles sauvages. Nous nous réjouissons naturellement du souci affiché par le rapport au sujet de l'état de la biodiversité des insectes spécifiquement. Cependant, nous sommes insatisfaits par les mesures concrètes engagées. Quelques hôtels à insectes et le projet Nature en Ville, dont les abeilles ne sont pas l'objectif premier, sont une réponse timide à notre interpellation. Nous le regrettons car des mesures concrètes et peu coûteuses en faveur des abeilles sauvages premièrement auraient pu être déployées dans la promotion ciblée, comme par exemple:

- des prairies favorables à ces espèces,
- des mesures de valorisation des parcs publics et privés, ce qui rejoint notre autre postulat dont le rapport a été commenté à l'instant par M. S. Zurich;
- par un mandat donné à un biologiste pour cartographier et identifier des lieux stratégiques de nidification.

Quant aux abeilles domestiques, une réflexion plus large aurait pu être menée, notamment sur leur nourriture, en leur laissant une plus grande partie de miel au lieu de sucre et leur reproduction. Bref, quelques mesures, au final peu onéreuses, auxquelles la population aurait pu facilement être associée.

Nous espérons vivement que le Conseil communal saisira les possibilités offertes par d'autres interpellations à venir au sujet de la biodiversité pour redonner l'importance due à la protection des abeilles.

Le postulat n° 92 est ainsi liquidé.

11. Schlussbericht des Gemeinderates bezüglich des Postulats Nr. 94, eingereicht von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), das den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob die Möglichkeit besteht, Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufzustellen

En l'absence excusée de Mme Gisela Kilde, le traitement du rapport final au sujet du postulat n° 94 est reporté à une prochaine séance.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants

En l'absence excusée de M. Claudio Rugo, le traitement du rapport final au sujet du postulat n° 95 est reporté à une prochaine séance.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt de bus "Flixbus" de la rue Louis-d'Affry vers le site de Saint-Léonard

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Dans son rapport sur le transport international de voyageurs, le Conseil fédéral a affirmé, le 18 octobre 2017, qu'il souhaitait développer le transport international et national par autocars grandes lignes dans le cadre juridique en vigueur. Celui-ci prévoit que pour pouvoir pratiquer du transport par bus de ligne sur le territoire suisse, une entreprise doit demander une concession à l'Office fédéral des transports.

Avec une augmentation de 30% de trafic des autocars de grandes lignes depuis les années nonante, ainsi que la controverse actuelle sur le trafic aérien, il y a fort à parier que ce mode de déplacement puisse encore prendre de l'ampleur ces prochaines années. A moyen terme, une analyse approfondie de la demande sera donc nécessaire pour une planification judicieuse de la mise à disposition d'installations pour les autocars sur le territoire de l'Agglomération de Fribourg.

Toutefois, pour l'instant et en vertu des considérations précitées dont je parlais, notamment du cadre fédéral et des concessions attribuées, le Conseil communal n'entend pas limiter l'accès de la rue Louis-d'Affry aux autocars exploités par la société Eurobus Swiss Express. Encore que pour le moment, Eurobus ne s'arrête plus à la rue d'Affry. Toutefois, si vous lisez la presse, vous pouvez voir que très régulièrement ça se modifie, donc ce n'est pas du tout une situation très stable. Le Conseil communal va rester attentif à l'évolution de ces prochaines années, notamment pour ces transports par autocars de grandes lignes. La question des transports publics relevant avant tout de la compétence de l'Agglomération, il serait essentiel que cette problématique soit traitée dans le cadre du Plan d'agglomération de 4^{ème} génération.

Cette nouvelle offre de transports par autocars de grandes lignes est complémentaire à l'offre fournie par les TPF et les CFF sur les réseaux routiers et ferrés, urbains, régionaux et nationaux. Les TPF, qui ont été abordés à ce sujet, se sont eux-mêmes déclarés d'accord d'accueillir la compagnie Eurobus Swiss Express dans la Gare routière. Cependant, les dimensions des autocars utilisés n'ont pas permis la mise en place de cette solution, qui aurait été préférable.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je tiens à remercier le Conseil communal pour sa réponse. Toutefois, il ne faut pas avoir peur de se l'avouer, il a tout faux!

Comme le titrait le Journal du syndicat du Personnel des transports, "Flixbus ou Eurobus, un petit tour et puis s'en va". Ce que le Conseil communal n'a pas voulu faire, c'est l'entreprise de transport elle-même qui l'a fait. En effet, elle a cessé l'exploitation des lignes de bus longues distances. Le choix de l'arrêt derrière la Gare à la route d'Affry, ne respecte pas la stratégie du Conseil communal visant à éviter le trafic nocif au centre-ville. Du reste, la plupart des villes suisses avaient installées ces arrêts près des entrées d'autoroute, non pas pour embêter les usagers mais bien au contraire pour faciliter leur accès et leur ponctualité. Cette entreprise de transport n'était pas là pour offrir un service public, on l'aura bien compris, mais bien pour faire de l'argent. La preuve, alors qu'elle avait

une concession de la Confédération, elle a dans un premier temps décidé de ne plus desservir certaines communes comme Bulle, pas assez rentable, et dans un deuxième temps d'arrêter son activité alors que sa concession courrait toujours. Heureusement, depuis un peu plus d'une année, le DETEC a été repris par une autre Conseillère fédérale qui est en train, gentiment mais sûrement, de mettre de l'ordre dans ce département. Pour le futur, je demande au Conseil communal de regarder à deux fois avant d'autoriser une entreprise à revenir à la route d'Affry ou au centre-ville.

Le postulat n° 97 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 98 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Raphaël Fessler (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de construire un monument commémoratif durable relatif au bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo, au Brésil

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.

cf. annexe.

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par les nombreuses célébrations relatives à la ville de Nova Friburgo. Ce fut une période fort enrichissante pour le lien qui unit nos deux villes. Les Fribourgeois gardent en mémoire un souvenir extrêmement positif de la statue du Christ Rédempteur qui avait pris place au parc du Domino.

Les analyses menées dans ce contexte ont confirmé que les espaces publics de notre ville sont déjà extrêmement sollicités, voire saturés, et qu'il n'est pas possible de répondre à chacune des demandes et autres propositions de mise en place d'œuvres d'art sans une étude approfondie.

Concernant la question d'une éventuelle participation au financement, il apparaît que le Conseil communal ne dispose actuellement d'aucun montant prévu à cet effet.

Sur la base de ce qui précède et au vu de l'évolution du dossier de la requalification du Bourg et du planning y relatif, il apparaît que la réalisation du projet qui fait l'objet du présent postulat n'est pas possible en 2020.

Le Conseil communal propose cependant et par conséquent que la formulation d'une demande de matérialisation et d'implantation soit introduite dans le cahier des charges du réaménagement de la place de Nova-Friburgo.

Wicht Pascal (UDC). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Mon avis quant à la réponse est toutefois quelque peu mitigé.

Est-ce que le Conseil communal nous propose un verre à moitié vide ou un verre à moitié plein? D'un côté, en effet, le Conseil communal se déclare disposé à réaliser un monument tel que celui qui a été demandé dans le postulat. A première vue, on pourrait s'en réjouir. J'ai toutefois l'impression que le Conseil communal botte en touche et qu'il repousse un éventuel projet aux calendes grecques. On en reste à une très vague idée et on sent qu'il n'y a pas vraiment encore eu de réflexion sur cette question. Ainsi, le Conseil communal considère qu'un monument doit forcément se trouver sur la place de Nova-Friburgo et que comme celle-ci va être réaménagée, il est impossible d'envisager un monument pour l'instant. Pourtant, il y a bien d'autres lieux qui auraient pu être envisagés. Je pense aux Grand-Places, à la place Georges-Python, à l'Esplanade devant l'Université Miséricorde et probablement encore beaucoup d'autres. Toutes ces options n'ont apparemment pas du tout été traitées et c'est bien regrettable.

Il n'y a pas visiblement eu non plus de réflexion sur le type de monument envisageable, sur son envergure, sur le financement. On nous dit juste que l'on n'a pas d'argent, mais il y a un budget pour l'achat d'œuvres d'art. Il est vrai qu'il est modeste, mais enfin on aurait au moins pu l'utiliser aussi pour cela, peut-être sur plusieurs années.

En bref, j'ai la désagréable impression que ce dossier n'a pas vraiment avancé depuis le début du postulat. J'espère que j'aurai une agréable surprise d'ici quelques temps mais, pour l'instant, je reste encore relativement sceptique.

Fessler Raphaël (PDC/PVL). Effectivement, en repoussant ce projet aux calendes grecques, on passe à côté du véritable bicentenaire de la fondation de la nouvelle Fribourg, lequel a lieu cette année.

Je propose au Conseil communal d'étudier le projet qu'a réalisé l'Association Fribourg Nova Friburgo en avril 2019. La plaque qui indique la place de Nova-Friburgo est apposée sur le bâtiment des Arcades, le Bletz. Il y aurait peut-être la possibilité d'inaugurer une installation encore cette année, éventuellement au moment où le Café des Arcades et le Bletz seront redonnés aux citoyens de la ville, donc peut-être en novembre.

Le postulat n° 98 est ainsi liquidé.

Le Président. Chers/ères collègues, nous traiterons des nombreuses transmissions de propositions, postulats, ainsi que des questions, demain soir. Je vous convie au Café du Gothard pour un verre de l'amitié et vous souhaite une excellente soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 22.05 heures.

Fribourg, le 9 mars 2020
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Blaise FASEL

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.